



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0895

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 7°**

objet : **Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Vente de vapeur - Contrat avec la société Merial - Avenant de prolongation**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0895**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Vente de vapeur - Contrat avec la société Merial - Avenant de prolongation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon dispose de 2 unités de valorisation énergétique des déchets dont l'une située dans le quartier de Gerland dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et gérée en régie directe (UTVE Lyon Sud).

L'UTVE Lyon Sud dispose, depuis sa mise en service en 1989, d'un réseau de vapeur industrielle, propriété de la Métropole de Lyon et également géré en régie. Ce réseau livre de la vapeur industrielle à 15 bars et 250°C à 2 laboratoires pharmaceutiques : Aguettant et Merial.

Les laboratoires Aguettant sont en cours de déracordement du fait de la restructuration de leur activité. La Métropole de Lyon n'ayant pas identifié de potentiels clients pour se substituer à cette baisse de fourniture, elle a décidé d'intégrer le réseau dans le périmètre de la future délégation de service public de chaud et froid urbains centre Métropole devant prendre effet au 1er janvier 2017. Pour autant, la fourniture en vapeur industrielle du laboratoire Merial demeure assurée par l'intermédiaire de ce réseau dans l'attente de cette intégration.

Un contrat du 19 novembre 1999 définit les conditions de fourniture de vapeur industrielle par l'UTVE Lyon Sud à la société Merial. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2015 et doit être prolongé jusqu'à l'intégration du réseau de vapeur dans le périmètre de la délégation de service public ou, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2017.

Les conditions de livraison d'énergie à la société Merial, conditions techniques et financières, interviendront telles que définies par la convention initiale. La quantité qui sera ainsi livrée est estimée à 8500 MWh pour une recette de 520 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la prolongation de la fourniture de vapeur industrielle par l'unité de valorisation énergétique des déchets (UTVE Lyon Sud) à la société Merial jusqu'au 31 décembre 2017,

b) - l'avenant n° 1 au contrat à passer entre la Métropole de Lyon et la société Merial.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La recette** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 70688 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2493.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**